

Le Maire soussigné, atteste que le présent acte
a été reçu en sous-préfecture le 27 mai 2010,
Publié le 27 mai 2010.

VILLE DE LOUVRES



Guy MESSAGER

CONSEIL MUNICIPAL

10044



DELIBERATION

L'an deux mille dix, le vingt et un mai, à 20 heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Guy MESSAGER, Maire.

Etaient présents :

M. Guy MESSAGER, Maire, M. Eddy THOREAU, Mme Françoise EMERY, M. Jean-Pierre FARNAULT, Mme Naïma VOISIN, M. Jean-Marie FOSSIER, Mme Patricia HAUPAS, Maires-Adjoints.
M. Alain CLAUDE, Mme Samira SAOULI, M. Jean-Claude POTIN, M. Frédéric NAVAS, Mme Nathalie CAILLARD, Mme Nathalie PRIEUR, M. Nicolas DUCROCQ, M. Julien COURY, M. Tony SAVIN, Mme Nathalie CARRIER, M. Xavier DOMENECH.

Absents excusés et représentés :

Mme Renée DANILO (procuration à M. Jean Pierre FARNAULT), M. Dominique PONSART (procuration à M. Guy MESSAGER), M. Jean-Claude LECOINTE (procuration à Mme Françoise EMERY), Mme Magali JOUBERT (procuration à Nathalie CAILLARD), Mme Simone JOUGLARD (procuration à Mme Naïma VOISIN), Mme Françoise COLLOMB (procuration à M. Jean-Claude POTIN), Mme Sarmela SABARATNAM (procuration à M. Eddy THOREAU), M. Nicolas PASTUR (procuration à M. Jean-Marie FOSSIER), Mlle Marion RAHALI (procuration à Mme Patricia HAUPAS), M. Abdenour CHIBANE (procuration à Mme Nathalie CARRIER), M. Michel WAGNEZ (procuration à M. Xavier DOMENECH).

Absents excusés :

M. Tony SAVIN a été désigné pour assurer les fonctions de secrétaire.

OBJET :

DEBAT PUBLIC SUR LA LIAISON FERROVIAIRE ROISSY/PICARDIE : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Jean Marie FOSSIER, Maire Adjoint, expose :

Un débat public sur le projet de liaison ferroviaire Roissy Picardie organisé par la commission particulière du débat public (CPDP), instance indépendante a été lancé le 22 avril 2010 à Amiens. Ce débat se tiendra jusqu'au 8 juillet 2010 au cours de 11 réunions publiques dans les différentes communes concernées par le projet. A l'issue du débat, la commission remettra au maître d'ouvrage Réseau Ferré de France (RFF) un compte rendu du débat en toute objectivité.

Monsieur Jean Marie FOSSIER rappelle le projet : il s'agit d'un barreau ferroviaire d'une dizaine de kilomètres, au nord est du Val d'Oise, entre le réseau TGV de Roissy et la ligne classique Paris Creil Amiens. Pour un coût de 225 millions d'euros, il permettrait, selon Réseau Ferré de France, d'ouvrir des liaisons TGV en Picardie et des liaisons TER entre la Picardie et l'aéroport de Roissy Charles de Gaulle.

Les élus des collectivités sont également conviés à apporter leur contribution au débat public.

Monsieur Jean Marie FOSSIER rappelle également que le Conseil Municipal de Louvres s'était prononcé le 11 décembre 2009 sur ce projet en apportant son soutien à une motion de rejet votée par le comité syndical du SIEVO et en se déclarant opposé à la réalisation en l'état actuel des choses du projet de liaison Roissy Picardie tel que proposé aujourd'hui.

Il fait remarquer que la position des élus de Louvres n'a pas changé aujourd'hui. Comme les élus Valdoisiens, ceux-ci sont opposés au projet de liaison Roissy Picardie et entendent bien le faire savoir au cours du débat public et se félicitent du fait qu'ils en aient la possibilité.

En effet, ils s'étonnent que le projet Roissy Picardie puisse être élaboré alors que les habitants de l'Est du Val d'Oise ne disposent toujours pas d'un réseau ferré leur permettant de se rendre directement sur la plateforme aéroportuaire de Roissy sans passer par Paris. Ils soutiennent également la réalisation rapide du barreau de Gonesse porté par le Syndicat des Transports d'Ile de France (STIF) défendu depuis plus de 10 ans. Yanick PATERNOTTE, député de la circonscription a déjà fait connaître sa contribution au débat public dans un document de 6 pages « Le Val d'Oise en danger ». Il faut rendre l'accès des Picards et des Franciliens du Nord aux emplois de la plateforme de façon équitable.

Il est clair que l'Etat ne pourra financer les deux projets, il faut donc privilégier le barreau de Gonesse, moins coûteux si on considère le troisième tracé proposé dans le projet Roissy Picardie, et plus compatible avec les Grenelle de l'environnement si on considère les deux autres tracés proposés.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de confirmer la délibération du 11 décembre 2009 et de soutenir la contribution au débat public sur la liaison ferroviaire Roissy Picardie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité des suffrages accepte** cette proposition et

→ **décide de réaffirmer son soutien** à la motion de rejet du projet Roissy Picardie votée par le Comité Syndical du SIEVO le 3 décembre 2009 ;

→ **émet le souhait** que cette délibération soit portée au débat public comme contribution des élus de Louvres

→ **réaffirme sa volonté** de voir la réalisation rapide du barreau de Gonesse



Le Maire,